

**Nicolas HERRMANN**

---

**EXPERT-COMPTABLE**

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Toulouse



**ASSOCIATION CRECHE  
PARENTALE PREMIERS PAS  
SUR LA TERRASSE**

5 impasse Victor Allègre  
31500 TOULOUSE

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DE L'ASSOCIATION CRECHE PARENTALE PREMIERS PAS SUR LA TERRASSE  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

**EXPERT-COMPTABLE**

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Toulouse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'ASSOCIATION CRECHE PARENTALE PREMIERS PAS SUR LA TERRASSE  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

Mesdames, Messieurs, les Membres de l'organe délibérant,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE PARENTALE PREMIERS PAS SUR LA TERRASSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

- *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres délibérants.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse,

Le 17 avril 2024

Signé électroniquement le 17/04/2024 par  
Nicolas Herrmann



**Nicolas HERRMANN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com  
Nicolas HERRMANN  
Commissaire aux Comptes

Crèche parentale 1er pas sur la terrasse  
31500 TOULOUSE

Page : 1

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	114 746	64 055	50 691	59 481	8 790	14.78
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	114 746	64 055	50 691	59 481	8 790	14.78	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	85 789		85 789	67 162	18 627	27.73
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	9 069		9 069	818	8 251	NS
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	224 929		224 929	264 814	39 885	15.06
Charges constatées d'avance (2)	479		479	601	121	20.21	
<b>Total II</b>	320 267		320 267	333 395	13 127	3.94	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	435 013	64 055	370 958	392 876	21 917	5.58	

(1) Dont à moins d'un an  
(2) Dont à plus d'un an

Crèche parentale 1er pas sur la terrasse  
31500 TOULOUSE

Page : 2

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	270 060	316 382	46 322	14.64	
Autres					
Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	15 885	46 322	30 437	65.71
	<b>Situation nette (sous total)</b>	254 175	270 060	15 885	5.88
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	39 886	44 651	4 765	10.67
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	294 061	314 711	20 650	6.56
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	5 235	9 752	4 517	46.32
	<b>Total III</b>	5 235	9 752	4 517	46.32
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 794	8 595	5 198	60.48
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	57 868	59 817	1 949	3.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	<b>Total IV</b>	71 662	68 412	3 250	4.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	370 958	392 876	21 917	5.58

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 100656 en Euros.

**Nicolas HERRMANN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

Crèche parentale 1er pas sur la terrasse  
31500 TOULOUSE

Page : 3

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	1 800	1 546	254	16.40
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	347 969	312 600	35 370	11.31
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	138 641	121 401	17 240	14.20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	12 000		12 000	
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 517	15 533	11 016	70.92
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 821	5	2 816	NS
<b>Total I</b>	<b>507 749</b>	<b>451 086</b>	<b>56 663</b>	<b>12.56</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	99 828	87 087	12 741	14.63
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	9 711	11 871	2 160	18.20
Salaires et traitements	354 746	311 546	43 200	13.87
Charges sociales	58 721	82 305	23 584	28.65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 790	5 115	3 675	71.85
Dotations aux provisions		1 116	1 116	100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	46	523	476	91.12
<b>Total II</b>	<b>531 841</b>	<b>499 563</b>	<b>32 279</b>	<b>6.46</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>24 092</b>	<b>48 477</b>	<b>24 385</b>	<b>50.30</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° 100656 en Euros.

**Nicolas HERRMANN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

Crèche parentale 1er pas sur la terrasse  
31500 TOULOUSE

Page : 4

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 825		1 660	2 165 130.42
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	3 825		1 660	2 165 130.42
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	3 825		1 660	2 165 130.42
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	20 267-		46 817-	26 550 56.71
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	4 765		638	4 127 646.99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	4 765		638	4 127 646.99
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	4 765		638	4 127 646.99
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	383		143	240 167.83
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	516 339		453 384	62 955 13.89
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	532 224		499 706	32 519 6.51
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	15 885-		46 322-	30 437 65.71

Dossier N° 100656 en Euros.

**Nicolas HERRMANN**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La Crèche Parentale 1er pas sur la terrasse a changé de directrice durant l'année 2023.

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -****Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf pour l'utilisation des comptes de transfert de charges.

Pour se conformer au nouveau règlement de l'ANC, les changements suivants ont été établi :

- Utilisation du compte 618500 pour les remboursements de formation au lieu du compte 791000
- Utilisation du compte 649000 pour les remboursements des charges de personnel au lieu du compte 791100

**Nicolas-HERRMANN**  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

Crèche parentale 1er pas sur la terrasse  
31500 TOULOUSE

Page : 11

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	62 750		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 996		
<b>TOTAL</b>	<b>114 746</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>114 746</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			62 750	62 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			51 996	51 996
<b>TOTAL</b>			<b>114 746</b>	<b>114 746</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>114 746</b>	<b>114 746</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	10 855	6 158		17 013
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 411	2 632		47 042
<b>TOTAL</b>	<b>55 265</b>	<b>8 790</b>		<b>64 055</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 265</b>	<b>8 790</b>		<b>64 055</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 158				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 632				
<b>TOTAL</b>	<b>8 790</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 790</b>				

**Nicolas-HERRMANN**  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	9 752		4 517		5 235
TOTAL	9 752		4 517		5 235
TOTAL GENERAL	9 752		4 517		5 235
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			4 517		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	85 789	85 789	
Personnel et comptes rattachés	8 629	8 629	
Débiteurs divers	441	441	
Charges constatées d'avance	479	479	
TOTAL	95 338	95 338	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 794	13 794		
Personnel et comptes rattachés	29 471	29 471		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 190	26 190		
Autres impôts taxes et assimilés	2 207	2 207		
TOTAL	71 662	71 662		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	78 088
Autres créances	8 629
Total	86 716

**Nicolas-HERRMANN**  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 482
Dettes fiscales et sociales	36 264
<b>Total</b>	<b>42 746</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	479
<b>Total</b>	<b>479</b>

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Valorisation des contributions volontaires**

Il n'est pas procédé à la valorisation des contributions volontaires notamment concernant les permanences et les groupes de travail assurés par les parents simplement car leur estimation n'est pas réalisable.

A la demande de la Mairie de Toulouse, l'aide indirecte de la ville correspondant à la valorisation des locaux mis à disposition par celle-ci ainsi que les prestations de travaux d'entretien sur les locaux, a été portée dans les comptes.

Cette aide correspond à un montant de 56 751 € par an pour les loyers.

Une part des travaux d'entretiens sont dorénavant à la charge de l'association.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision a été constatée et s'élève à 5 235€.  
La variation par rapport à l'année 2022 est de -4 517.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	4 879
35 à 44 ans	21 à 30 ans	339
moins de 35 ans	plus de 30 ans	17
<b>Engagement total</b>		<b>5 235</b>

**Nicolas-HERRMANN**  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claus & Boscardy  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Hypothèses de calculs retenues

Les engagements correspondants sont évalués en tenant compte :

- de l'âge, de l'ancienneté et du niveau des salaires des salariés;
- des probabilités de présence (turn over et espérance de rester en vie) des salariés;
- de l'évolution potentielle des salaires;
- de l'actualisation financière des montants.

Détail des hypothèses actuarielles retenues :

- taux d'actualisation : 3.17 %
- taux de revalorisation des salaires : 1.20 %
- taux de turn over :  
tranche d'âge inférieur à 56 ans : 17 %  
tranche d'âge supérieur à 56 ans : 0 %
- départ volontaire de tous les salariés : 64 ans
- taux de charges sociales 26.9 % pour un non cadre et 55 % pour un cadre.

Le montant de l'indemnité de départ à la retraite est évalué à 5 235 euros.

**Nicolas HERRMANN**  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes  
Cabinet Claux & Boscard  
29 Avenue de Lasbordes  
31130 BALMA  
contact@amplitude-expertise.com